

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 653 429 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.05.2006 Bulletin 2006/18

(51) Int Cl.:
G09F 1/12 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05292148.3**

(22) Date de dépôt: **13.10.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **28.10.2004 FR 0411510**

(71) Demandeur: **Paperflow**
59260 Lezennes (FR)

(72) Inventeur: **Cousin, Benoît**
78340 Les Clayes-sous-Bois (FR)

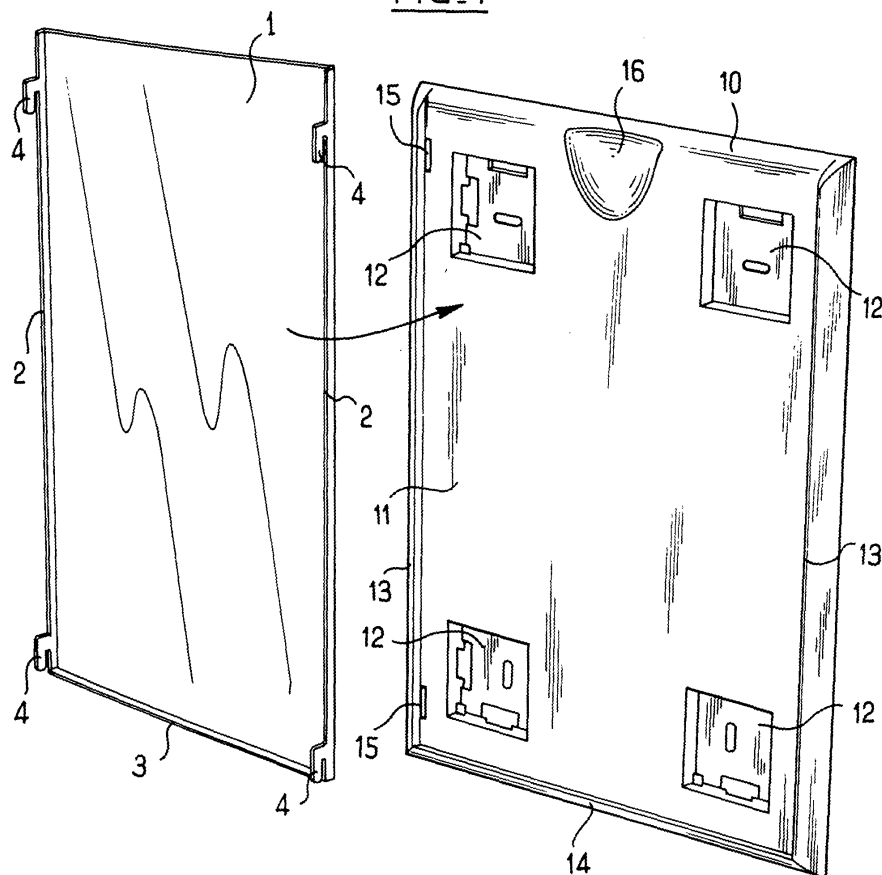
(74) Mandataire: **Parzy, Benjamin Alain et al**
Cabinet Boettcher,
22, rue du Général Foy
75008 Paris (FR)

(54) Support d'affichage de documents papier ou similaires

(57) L'invention concerne un support d'affichage de documents papier ou similaires, comportant une base (10) et une paroi transparente (1) rapportée sur la base

(10), caractérisé en ce que la paroi transparente (1) comporte des cloisons latérales (2) qui s'étendent le long d'au moins deux côtés opposés de la paroi (1) et qui viennent en appui sur un fond (11) de la base (10).

FIG.1



EP 1 653 429 A2

Description

[0001] L'invention concerne un support d'affichage de documents papier ou similaires.

ARRIERE-PLAN DE L'INVENTION

[0002] On connaît des supports d'affichage comportant une base pouvant être accrochée à un mur, et une paroi transparente montée articulée sur le support pour permettre la mise en place et le retrait des documents à afficher.

[0003] La difficulté d'utilisation de ces supports d'affichage réside dans le maintien du document papier lors de la fermeture de la paroi. En effet, pour fermer la paroi, il faut bien lâcher le document, lequel peut alors prendre une mauvaise position.

[0004] On connaît par ailleurs des supports d'affichage dont la base est munie de rainures affleurant un fond de la base pour y glisser une paroi transparente. Le document papier est alors inséré dans les rainures entre le fond et la paroi transparente.

[0005] La mise en place du document papier est rendue difficile par le faible espace entre la base et la paroi transparente.

OBJET DE L'INVENTION

[0006] L'invention a pour objet un support d'affichage ne présentant pas les inconvénients précités.

BREVE DESCRIPTION DE L'INVENTION

[0007] On propose selon l'invention un support d'affichage de documents papier ou similaires, comportant une base et une paroi transparente rapportée sur la base, caractérisé en ce que la paroi transparente présente des cloisons latérales qui s'étendent le long d'au moins deux côtés opposés de la paroi et qui viennent en appui contre un fond de la base.

[0008] Ainsi, les cloisons latérales définissent un espace entre la paroi et le fond de la base, ce qui permet une introduction aisée de documents papier, le papier étant guidé comme dans une glissière par les cloisons latérales.

[0009] Selon un aspect particulier de l'invention, les cloisons latérales portent des moyens d'accrochage de la paroi à la base. De préférence alors, les moyens d'accrochage comportent des crochets qui s'étendent dans le prolongement des cloisons latérales et qui sont destinés à pénétrer dans des encoches du fond de la base.

[0010] Avantageusement, la base comporte des bordures latérales qui s'étendent en saillie du fond de ladite base pour former des guides qui coopèrent avec les cloisons latérales de la paroi transparente lors de la mise en place de celle-ci sur la base.

[0011] Selon un autre aspect de l'invention, la base comporte des pieds d'appui contre un mur.

[0012] Avantageusement, les pieds d'appui définissent un plan d'appui de la base contre un mur laissant un jour entre le mur et au moins une partie des côtés de la base adjacente aux pieds d'appui.

5 **[0013]** De préférence, les pieds d'appui sont agencés pour recevoir un organe de liaison qui s'étend entre les pieds d'appui de deux supports d'affichage adjacents pour positionner lesdits supports relativement entre eux.

10 **[0014]** Selon un mode particulier de réalisation, l'élément de liaison comprend un corps plat ayant une épaisseur inférieure au jour précité, et portant un rebord d'extrémité adapté à être inséré dans des glissières associées d'un des pieds d'appui du support d'affichage.

15 **[0015]** De préférence alors, l'élément de liaison comporte, à une extrémité opposée au rebord, un organe d'encliquetage qui s'étend en saillie d'un côté du support d'affichage lorsque l'élément de liaison est rapporté sur le support d'affichage, chaque pied d'appui comportant au moins une échancrure adaptée à coopérer avec l'organe d'encliquetage d'un élément de liaison rapporté sur un support d'affichage adjacent.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

25 **[0016]** L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui suit en référence aux figures des dessins annexés parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une paroi et d'une base d'un support d'affichage selon l'invention, la paroi étant représentée retournée ;
- la figure 2 est une vue de dessus du support d'affichage selon l'invention, alors que la paroi est en place sur la base ;
- 35 - la figure 3 est une vue en perspective partielle de l'arrière de la base montrant un logement destiné à recevoir un élément de liaison de deux supports adjacents selon l'invention ;
- la figure 4 est une vue d'un tel élément de liaison ;
- 40 - la figure 5 est une vue partielle en perspective de deux supports d'affichage adjacents reliés par un élément de liaison.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

45 **[0017]** En référence à la figure 1, le support d'affichage de l'invention comporte une paroi transparente 1 qui présente des cloisons latérales 2 qui s'étendent le long des bords latéraux opposés de la paroi, et une cloison de fond 3 qui s'étend le long d'un troisième bord de la paroi 1.

[0018] Des crochets 4 s'étendent depuis les cloisons latérales 2 dans le prolongement de celles-ci.

50 **[0019]** Le tout est de préférence réalisé en une seule pièce injectée en matière plastique transparente, par exemple en polycarbonate.

[0020] La cloison transparente 1 est destinée à être rapportée sur une base 10 qui comporte un fond 11 et des pieds d'appui 12 contre un mur.

[0021] La base 10 comporte des bordures latérales 13 et une bordure de fond 14. Les bordures latérales 13 s'étendent en saillie du fond 11 pour former des guides qui coopèrent avec les cloisons latérales 2, afin de guider la paroi transparente 1 lors de la mise en place de celle-ci sur la base 10.

[0022] Des encoches 15 réalisées au travers du fond 11, au pied des bordures 13, s'étendent le long desdites bordures latérales 13 pour recevoir les crochets 4 (seules deux encoches 15 sont visibles ici, mais, bien entendu, il en existe deux autres le long de l'autre bordure latérale).

[0023] A la figure 2, on constate que les cloisons 2 de la paroi transparente 1 sont en appui contre le fond 11 de la base 10, ce qui garantit entre la paroi 1 et le fond 11 l'existence d'un espace e facilitant la mise en place de documents entre la paroi 1 et le fond 11. A cet égard, un onglet 16 en retrait vers le mur (également visible à la figure 2) réalisé sur la base 10 facilite la mise en place d'un document entre la paroi 1 et le fond 11.

[0024] Selon un autre aspect de l'invention, on constate également à la figure 2 que les pieds d'appui 12 définissent un plan d'appui P qui laisse un jour j entre le mur et les bordures 13.

[0025] En référence à la figure 3, chacun des pieds d'appui 12 comporte un sabot 20 plat comportant une ouverture 21 oblongue pour la fixation de la base 10 à un mur par vis ou similaire.

[0026] Le sabot 20 est relié à l'arrière du fond 11 par des cloisons 22, dont celles qui sont tournées vers les bords de la base 10 comportent une échancrure centrale 23. Des glissières 24 s'étendent depuis les cloisons 22 de part et d'autre des échancrures 23.

[0027] Les glissières 24 et les échancrures 23 permettent la solidarisation de deux supports adjacents selon l'invention grâce à des éléments de liaison 30 dont l'un d'eux est illustré isolément à la figure 4. Chaque élément de liaison 30 comporte un corps 31 plat d'épaisseur inférieure au jour j. Le corps 31 comporte à l'une de ses extrémités un rebord 32 à l'équerre, et à l'extrémité opposée un organe d'encliquetage 33 comportant deux butées 34 et des redans 35 portés en extrémité de bras flexibles 36.

[0028] Comme cela est visible à la figure 5, on fixe sur le mur un premier support 10. Puis on rapporte sur les pieds d'appui 12 des éléments de liaison 30 (un seul est visible ici) en les faisant glisser sur le mur selon la flèche F sous la bordure 13, jusqu'à encliquetage de l'organe d'encliquetage 33 sur l'échancrure 23 du pied d'appui 12.

[0029] On rapporte sur le mur un second support 10' en le rapprochant du mur selon une direction perpendiculaire à celui-ci de sorte que les rebords 32 des éléments de liaison 30 entrent dans les glissières 24' en regard.

[0030] Les deux supports d'affichage 10, 10' sont ainsi parfaitement alignés en étant superposés ou juxtaposés, et il ne reste plus qu'à fixer le second support d'affichage 10' au mur. On peut alors constituer des tableaux de plusieurs supports d'affichage ainsi accolés.

[0031] L'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit, mais bien au contraire englobe toute variante entrant dans le cadre défini par les revendications.

[0032] En particulier, bien que les moyens d'accrochage de la paroi transparente sur la base consistent ici en des crochets qui coopèrent avec des encoches ménagées dans le fond de la base, les moyens d'accrochage pourront revêtir d'autres formes, comme des languettes élastiques qui viennent s'encliqueter latéralement dans les guides.

[0033] De plus, bien que les éléments de liaison comportent un rebord qui doit être mis en place sur l'un des supports préalablement à la fixation de celui-ci au mur, lesdits éléments de liaison pourront être conçus pour présenter deux organes d'encliquetage opposés. Le second support 10' sera alors approché du premier en le faisant glisser sur le mur.

Revendications

1. Support d'affichage de documents papier ou similaires, comportant une base (10) et une paroi transparente (1) rapportée sur la base (10), **caractérisé en ce que** la paroi transparente (1) présente des cloisons latérales (2) qui s'étendent le long d'au moins deux côtés opposés de la paroi (1) et qui viennent en appui sur un fond (11) de la base (10).
2. Support d'affichage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les cloisons latérales (2) portent des moyens d'accrochage (4) de la paroi (1) à la base (10).
3. Support d'affichage selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les moyens d'accrochage comportent des crochets (4) qui s'étendent dans le prolongement des cloisons latérales (2) et qui sont destinés à pénétrer dans des encoches (15) du fond (11) de la base (10).
4. Support d'affichage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la base (10) comporte des bordures latérales (13) qui s'étendent en saillie du fond (11) de ladite base pour former des guides qui coopèrent avec les cloisons latérales (2) de la paroi transparente (1) lors de la mise en place de celle-ci sur la base (10).
5. Support d'affichage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la base (10) comporte des pieds d'appui (12) contre un mur.
6. Support d'affichage selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les pieds d'appui (12) définissent un plan d'appui (P) de la base (10) sur un mur laissant un jour (j) entre le mur et au moins une partie des

côtés de la base (10) adjacente aux pieds d'appui (12).

7. Support d'affichage selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** les pieds d'appui (12) sont agencés pour recevoir un organe de liaison (30) qui s'étend entre les pieds d'appui de deux supports d'affichage adjacents pour positionner lesdits supports relativement entre eux.

5
8. Support d'affichage selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** l'élément de liaison comprend un corps plat (31) ayant une épaisseur inférieure au jour (j) et portant un rebord d'extrémité (32) adapté à être inséré dans des glissières associées (24) d'un des pieds d'appui (12) du support d'affichage.

10
9. Support d'affichage selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** l'élément de liaison (30) comporte, à une extrémité opposée au rebord (32), un organe d'encliquetage (33) qui s'étend en saillie d'un côté du support d'affichage lorsque l'élément de liaison est rapporté sur le support d'affichage, chaque pied d'appui (12) comportant au moins une échancrure (23) adaptée à coopérer avec l'organe d'encliquetage (33) d'un élément de liaison (30) rapporté sur un support d'affichage adjacent (10').

15
10. Support d'affichage selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la base (10) présente un onglet (16) en retrait vers le mur, dont l'épaisseur reste inférieure au jour (j) délimité avec le mur.

20

25

30

35

40

45

50

FIG. 1

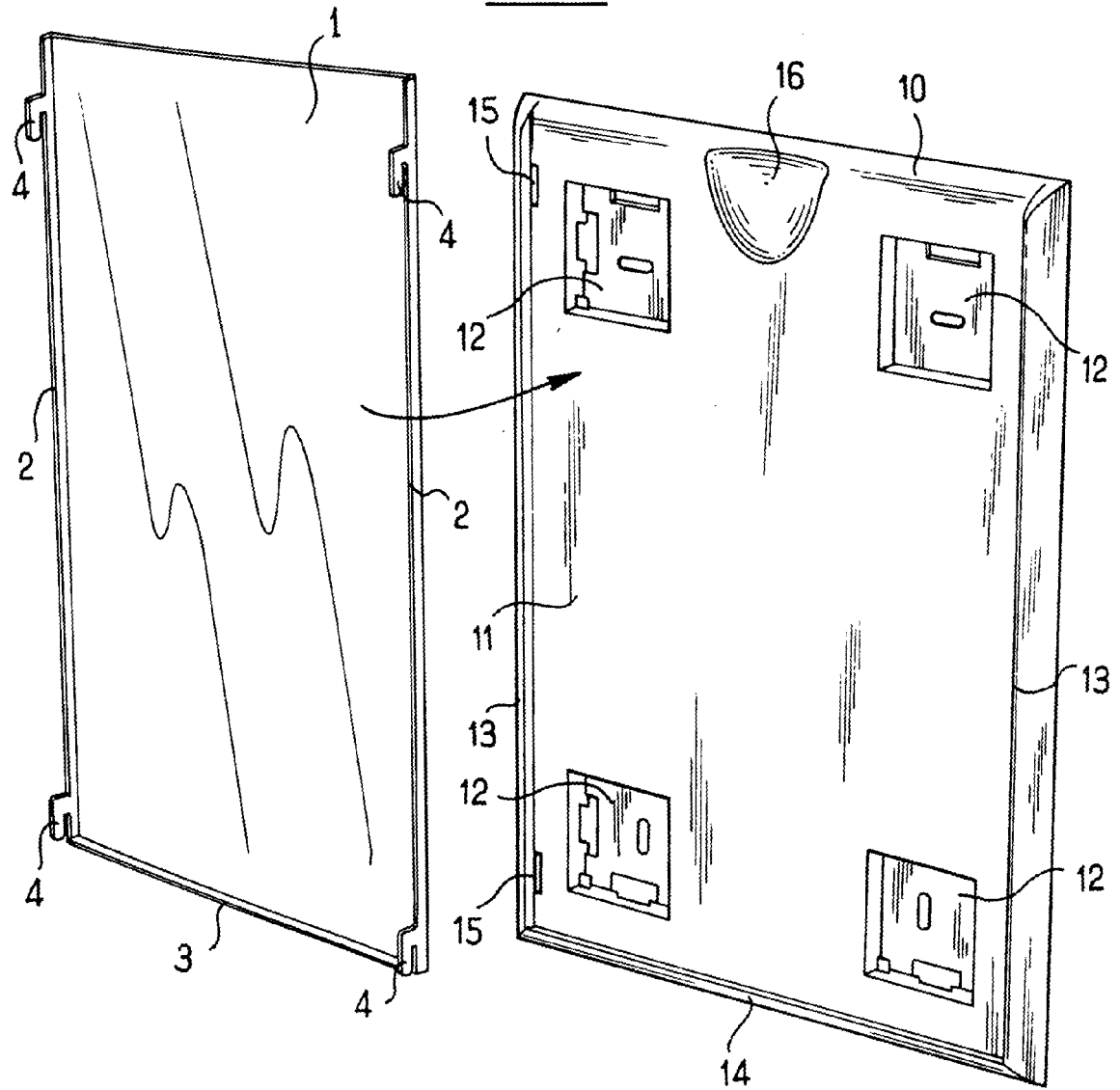


FIG. 2

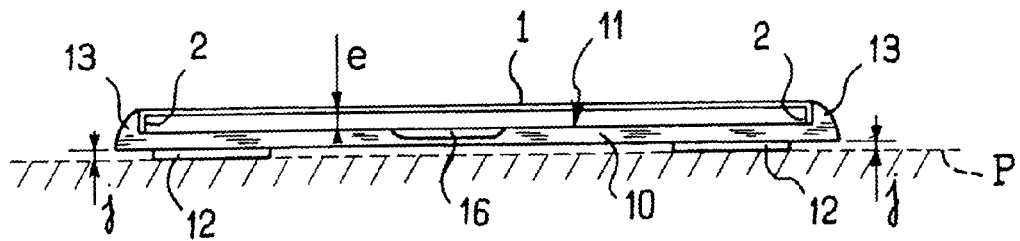


FIG. 3

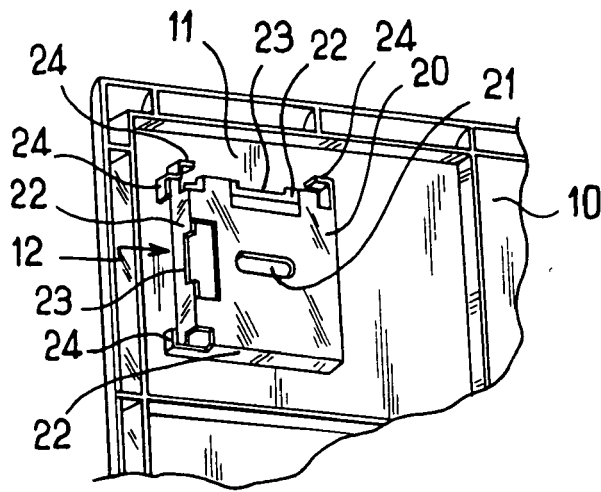


FIG. 4

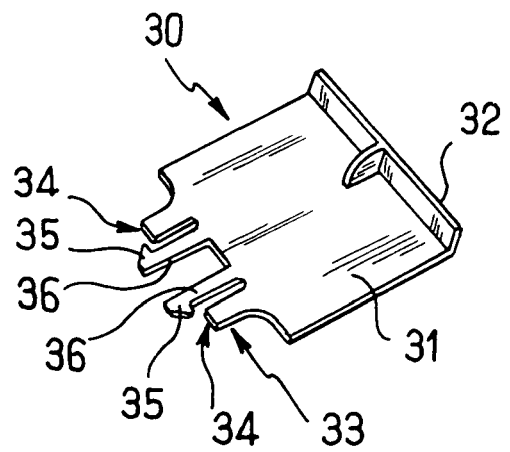


FIG. 5

